

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DE TRANSPORT DE MATERIEL DE SON ET DE DIFFUSION DE MUSIQUE AU SEIN DES CORTEGES Troyes, le 11 février 2021

Par arrêtés préfectoraux du 11 février 2021, la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à un rassemblement festif, ainsi que la diffusion de musique au sein des cortèges sont interdites sur l'ensemble du département de l'Aube, à compter de leur publication, et jusqu'au dimanche 14 février 2021 à 6h00

Contact presse